Gargas, le 30 mai 2018

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Pays d’Apt Luberon

Chemin de la Boucheyronne

84400 APT

Objet : projet de modification n° 3 du plan local d’urbanisme/commune de GARGAS

N° RAR :

Monsieur le Président,

J’ai l’honneur de vous informer que la commune de Gargas a engagé la modification n°3 du PLU.

Conformément à l’article L.153-40 du code de l’urbanisme, en tant qu’EPCI compétent en matière de PLH et en charge de l’élaboration du SCOT du Pays d’Apt Luberon, je vous prie de trouver ci-joint le projet de modification du PLU pour notification.

D’autre part, en l’absence de SCOT applicable, je vous informe que la commune a sollicité l’accord de Monsieur le Préfet au titre de l’article L.142-5 du code de l’urbanisme, l’un des objets du projet de modification du PLU étant l’ouverture à l’urbanisation de la zone IIAUT Secteur « Saint –Denis » délimitée par le PLU approuvé le 24 mars 2010. Monsieur le Préfet sollicitera directement l’avis de la communauté de communes Pays d’Apt Luberon sur ce point.

Restant à votre disposition, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,**

**Maxime BEY**